



Le patron peut-il réclamer les Mails professionnels échangés?

Par **MDroit**, le **14/05/2016** à **08:18**

Bonjour,

L'employeur peut-il réclamer les mails échangés avec un client de l'entreprise? Cette demande peut-elle être uniquement orale?

Merci.

Par **P.M.**, le **14/05/2016** à **08:56**

Bonjour,

Il n'est pas prévu de mode de formulation pour que l'employeur vous donne un ordre ou ne consigne mais vous pourriez toujours demander une confirmation écrite si vous ne craignez pas que cela soit mal pris...

Les mails professionnels passés au moyen de l'ordinateur de l'entreprise appartiennent de toute façon à celle-ci et donc l'employeur est en droit de les réclamer et serait même en droit de les récupérer par une intervention interne ou externe sans votre accord...